

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## COMMISSION

**Appel de propositions concernant des actions indirectes dans le cadre du programme communautaire pluriannuel visant à rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable (programme eContentplus)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2007/C 154/05)

**1. Objectifs et description**

La Commission européenne a adopté un programme de travail et un appel de propositions pour l'année 2007 afin de mettre en œuvre le programme eContentplus<sup>(1)</sup>.

Le présent appel de propositions concerne des actions indirectes relatives aux activités et domaines suivants:

— *Informations géographiques*

- 3.1. Réseaux de meilleures pratiques pour les informations géographiques

— *Contenu pédagogique*

- 4.1. Réseaux de meilleures pratiques pour le contenu pédagogique  
4.2. Projets ciblés concernant le contenu pédagogique

— *Bibliothèques numériques*

- 5.1. Réseaux de meilleures pratiques pour les bibliothèques numériques  
5.2. Projets ciblés concernant les bibliothèques numériques  
5.3. Projets ciblés concernant le contenu scientifique/universitaire

— *Renforcement de la coopération entre les acteurs du secteur du contenu numérique*

- 6.1. Un réseau thématique sur les ressources linguistiques

**2. Candidats admissibles**

La participation au programme eContentplus est ouverte aux personnes morales établies dans les États membres de l'Union européenne.

Elle est également ouverte aux personnes morales établies dans les États de l'AELE qui sont parties à l'accord EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège), conformément aux dispositions dudit accord<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Décision n° 456/2005/CE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2005 établissant un programme communautaire pluriannuel visant à rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable (JO L 79 du 24.3.2005, p. 1).

<sup>(2)</sup> Le *Journal officiel de l'Union européenne* publie des informations actualisées sur les pays qui participent au programme. Une liste mise à jour est également disponible sur le site Internet du programme à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/econtentplus>

Les personnes morales établies en Croatie, en Turquie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine peuvent prendre part à une proposition mais ne bénéficieront d'un financement que si un accord bilatéral avec le pays concerné a été conclu à cet effet.

La participation de personnes morales établies dans des pays tiers et d'organisations internationales est possible mais sans aide financière de la part de la Communauté.

### 3. Budget

Le budget total réservé au cofinancement d'actions indirectes s'élève à 46,7 millions EUR.

### 4. Date limite

La date limite de réception des propositions par la Commission est le **4 octobre 2007 à 17 heures (heure de Luxembourg)**.

### 5. Autres informations

Le texte complet de l'appel de propositions et les formulaires de candidature sont disponibles à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/econtentplus>

Toutes les candidatures doivent respecter les spécifications et conditions énoncées dans le texte complet de l'appel de propositions, le programme de travail et le Guide du proposant qui sont disponibles en anglais sur le site Internet de la Commission susmentionné. Ces documents contiennent également des informations sur la façon de préparer et soumettre les propositions.

L'évaluation des propositions se fonde sur les principes de transparence et d'égalité de traitement. Elle sera effectuée par la Commission avec l'aide d'experts extérieurs. Chaque proposition soumise sera évaluée en fonction des critères définis dans le programme de travail *eContentplus*.

Toutes les propositions reçues par la Commission européenne seront traitées dans la plus stricte confidentialité.

---